

Initiatives ministérielles

J'ai déjà dit à la Chambre que l'une des choses qui me fait peur lorsque nous avons de la concurrence et que nous nous en remettons uniquement aux forces du marché, c'est que seules les personnes dans les grands centres urbains soient raccordés à cette nouvelle technologie et que les gens qui habitent dans les régions rurales, même dans la vallée de l'Okanagan et d'autres régions du genre comme les Kootenays, par exemple, la circonscription de mon ami, ne soient pas raccordés.

Nous avons beaucoup de chance au Canada. Presque tout le monde a le câble. C'est un système fantastique. En fait, nous n'avons plus vraiment besoin du Parlement sous sa forme actuelle. Il suffit que nous ayons ces postes de télévision interactifs et tout le monde pourra voter à partir de son poste. Par exemple, la prochaine fois que nous voterons, au lieu de nous lever ici à la Chambre, nous n'aurions qu'à appuyer sur une touche; et nous pourrions demander à 15 millions de personnes de voter si nous le désirions. Les possibilités sont nombreuses. Cette bataille est cruciale.

Et cela explique pourquoi ce projet de loi revêt une telle importance. Qui contrôle le câblage intérieur? Est-ce que ce sera les compagnies téléphoniques, dont la plus importante est un groupe appelé Stentor, qui est en fait BC Tel, et Bell Téléphone, ou les câblodistributeurs, sous la houlette de tout un tas de gens mais surtout de Rogers, principal actionnaire d'Unitel? Tel est l'enjeu de la grande bataille qu'ils sont en train de se livrer.

Je veux cependant apporter la précision suivante dont il sera question demain aux audiences du CRTC. Si le CRTC exige des câblodistributeurs qu'ils investissent 200 millions de dollars dans la programmation canadienne, dans les communications au Canada et autres choses du genre, qui paiera? Les consommateurs. Les citoyens moyens de nos circonscriptions. Ce sont eux qui vont payer, pas les câblodistributeurs ni les compagnies téléphoniques. L'argent sortira de la poche du Canadien moyen, comme d'habitude.

Je pose la question suivante à la Chambre: combien de câbles doit-il y avoir dans une maison? Celui du câblodistributeur plus le câble du téléphone ou seulement un? Devrait-on le réglementer ou le nationaliser? Pour ma part, je pense que ce devrait être réglementé, mais complètement, de façon à ce que les câblodistributeurs n'échappent pas à la réglementation. Pour le moment, seulement une partie de leurs tarifs sont réglementés à l'inverse des compagnies téléphoniques dont tous les tarifs le sont.

Il y a quelques mois, les câblodistributeurs ont augmenté leurs tarifs dans ma circonscription, comme dans la vôtre d'ailleurs, monsieur le Président. Dans une brochure qu'ils ont envoyée à leurs abonnés, ils expli-

quaient que l'augmentation de 43c. avait été ordonnée par le CRTC. Dans une autre, ils disaient qu'ils avaient légèrement modifié les canaux, d'où l'augmentation de 52c. Je cite ces chiffres au hasard.

• (1615)

La troisième augmentation était de 3 \$ parce que la compagnie leur offrait quelques chaînes supplémentaires sans préciser que ce tarif n'était pas régi par le CRTC et donc, sans dire aux gens qu'ils pouvaient refuser ces nouveaux services. Comme l'a dit Nancy Reagan, les gens n'ont qu'à dire non. Les gens auraient effectivement pu refuser de payer ces 3 \$ supplémentaires, mais on ne leur a pas dit qu'ils pouvaient le faire. C'est ce qu'on appelle en marketing un abonnement par défaut.

J'ai adressé une lettre au CRTC il y a un mois ou deux. J'espère que dans la décision qu'il va prendre demain, le CRTC va interdire l'abonnement par défaut, comme cela a été fait aux États-Unis où c'est maintenant illégal.

Bref, cet amendement est très important pour la câblodistribution à domicile. C'est la technologie de l'avenir. Une technologie qui va faire l'objet de nouvelles techniques de marketing et de vente et que se disputent déjà les grandes compagnies de téléphone et de câblodistribution.

En fin de compte, ce sont les gens comme vous et moi qui devons en assumer les frais. Mes électeurs, les vôtres, sont en train de payer pour tout ça, c'est pourquoi nous devrions avoir notre mot à dire dans la façon dont ça fonctionne.

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole à l'honorable député de Prince George—Bulkley Valley, il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable députée de New Westminster—Burnaby—La violence faite aux femmes; l'honorable député de Hillsborough—Les anciens combattants; l'honorable député de Don Valley—Est—Le logement; l'honorable député de Davenport—L'environnement; et l'honorable députée d'Ottawa—Ouest—La défense nationale.

[Traduction]

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'interviens pour parler de certaines des modifications que mon collègue d'Okanagan—Shuswap a proposées au projet de loi C-62, une mesure extrêmement importante tendant à modifier la loi régissant le secteur des télécommunications au Canada. Je veux parler plus particulièrement de l'amendement qu'il propose au sujet des pouvoirs du CRTC. Je pense que